



"Le Noilly Paradis"

146, rue Paradis - 13294 Marseille Cedex 06

métro : castellane ou estrangin

PRODUCTION

04 91 00 30 70 - 04 91 00 30 71 - 04 91 00 30 72

COMPTABILITE 04 91 00 31 40

SINISTRES

04 91 00 30 73 - 04 91 00 30 74 - 04 91 00 30 77

fax 04 91 00 30 76

CABINET PROVENCE SYNDIC
TRANSACTION
LE VOLTAIRE
4/6 AV.ROGER SALENGRO
13400 AUBAGNE

Marseille,
Le 27 Mai 2008

~~A L'ATTENTION DE M. E. SABATO~~

N/REF : DF – Cop. BAGUIER - HAUTS DE FONTSAINTE EDEN ROC
Rep. par CABINET PROVENCE SYNDIC TRANSACTION
Police n° 13494886J0001 – CIE GROUPAMA
Dossier n° T11565

Mesdames, Messieurs,

Nous revenons vers vous dans le cadre de la police citée en référence, objet de nos différents entretiens téléphoniques et échanges de correspondances.

En effet, la Compagnie GROUPAMA -dont une représentante a « visité » la copropriété en votre présence, le 04/12/2007- demande à ce que les préconisations suivantes soient respectées :

- 1 / Faire installer des extincteurs mobiles dans tous les garages et les locaux poubelles extérieurs ;
- 2 / Faire vérifier les extincteurs mobiles déjà installés par un vérificateur agréé ;
- 3 / Faire procéder à la fermeture de l'accès aux garages situés sous les bâtiments F/G, en y faisant installer un portail métallique basculant ;
- 4 / Faire en sorte que les locaux poubelles extérieurs puissent être fermés à clefs ;
- 5 / Faire vider les locaux techniques et les vide-ordures de tous encombrants ;
- 6 / Faire vérifier les poteaux incendie par les Pompiers.



En ce qui concerne, tout d'abord, les recommandations numéros 3 et 4, il s'agit de travaux certes nécessaires, mais néanmoins d'une certaine importance, qui ne peuvent très vraisemblablement pas être réalisés sans l'aval des copropriétaires.

Nous vous saurions donc gré de nous faire parvenir, dans un premier temps, copies des devis que vous aurez fait établir -pour les soumettre à ces derniers-, puis des factures y afférentes, lorsque ces améliorations auront été effectuées.

Pour ce qui est des recommandations numéros 1 et 2, elles concernent des interventions plutôt urgentes ; et nous vous saurions gré de nous transmettre, au plus tôt, les factures correspondantes, notamment, celle relative à la vérification des extincteurs déjà installés.

Enfin, en ce qui concerne les recommandations numéros 5 et 6, elles sont réalisables sans engendrer de dépense supplémentaire. Par conséquent, nous vous saurions gré de nous faire connaître la date à laquelle vous ferez évacuer les encombrants, ainsi que celle à laquelle les Pompiers interviendront sur les poteaux incendie.

Par ailleurs, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer les différents documents et informations attendus au fur et mesure de leur obtention, et vous en remercions par avance.

Nous demeurons, bien évidemment, à votre entière disposition, pour tous renseignements complémentaires.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SERVICE PRODUCTION

